

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 36

Artikel: Livres prêtés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Les nouveaux abonnés, à dater du 1^{er} octobre, recevront gratuitement les numéros du mois de septembre.

Livres prêtés.

Je ne connais pas de service plus ennuyeux, plus désagréable à faire que de prêter ses livres.

Je suis un peu comme tout le monde ; j'aime être obligeant envers qui que ce soit ; ai-je un rarissime bouquin, un ouvrage de renom, le dernier volume paru, je trouve un réel plaisir de pouvoir en procurer la lecture à un ami, à une condition cependant : c'est que l'on me rende mon bien ; car, dans le cas qui nous occupe, notre bien ne nous est pas toujours rendu.

Les occasions de prêter ses livres surgissent à chaque instant, parfois même bien malgré vous. En voulez-vous un exemple ? Vous avez, je suppose, une bibliothèque bien garnie : vous avez là des ouvrages de prix auxquels vous tenez beaucoup, parce qu'il vous a été difficile de vous les procurer.

Des connaissances sont venues vous dire un petit bonjour ; vous descendez à la cave querir quelques bouteilles ; pendant ce temps vos invités ou vos amis examinent vos meubles, s'extasiant devant vos tableaux, puis quand ils ont examiné tout cela, les voilà à votre bibliothèque, prenant d'assaut vos volumes, qu'ils étaillent les uns après les autres sur la table ; à votre retour tout semble être dans l'ordre le plus parfait ; mais, vos convives partis, allez un peu jeter un coup d'œil à vos rayons et vous jugerez quelle salade ils vous ont fait avec vos livres ! Dans la précipitation qu'ils ont mise pour tout vous remettre en place, ils ont tout mélangé et vous trouverez l'*Imitation de Calvin* coudoyant les œuvres badines de Piron, Pantagruel côté à côté avec les *Oraisons funèbres* de Bossuet ; le sacré au milieu du profane. Et il vous faut une heure pour remettre tout cela en ordre.

Ce n'est pas tout ! Tout en savourant votre vin, une de vos visites ne manquera pas de vous dire : « Mon cher, tu as tout Lamartine, ai-je vu ; tu devrais me prêter les *Méditations*, ma femme aimerait tant les lire ! »

Comment faire ?

Voilà donc votre Lamartine en route, et si vous n'avez pas bien soin de prendre note de votre prêt, soyez convaincu que votre volume ne vous reviendra pas de si tôt, si encore il vous revient ; car la femme de votre ami, après avoir lu le volume, le passera à une voisine qui vient chaque jour faire un bout de causette avec elle ; cette voisine le transmettra à sa sœur, celle-ci le prêtera ensuite à sa cousine et ainsi de suite. Et votre ami serait bien embarrassé pour retrouver votre ouvrage, si, une semaine plus tard, vous alliez sur le champ le lui réclamer !

Rentrerez-vous en possession de votre livre ? Pas toujours ! Il vous faudra faire réclamations sur réclamations à celui-ci, à celui-là, écrire

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

peut-être des lettres, et, si vous réussissez, dans quel état votre ouvrage vous revient-il ? L'angle supérieur de nombreuses pages est marqué de certains plis qui indiquent que, tel jour, la lecture s'est arrêtée là : vous remarquez au bas de chaque feuillet certaines empreintes, de couleur douteuse, qui disent que l'on s'est humecté souvent les doigts pour tourner le feuillet ; la reliure est brisée aux quatre coins, ce qui vous prouve que les enfants de votre ami ont, eux aussi, médité votre Lamartine, l'ont laissé tomber sur le plancher ou se le sont lancé à la tête. Estimez-vous encore tout heureux si l'on ne vous a point arraché les plus belles pages !

Voilà en quelques mots l'aspect peu réjouissant que présente votre livre à sa rentrée chez vous.

Vous m'avouerez pourtant que, prêter dans ces conditions, n'est guère encourageant.

Je ferai certes une grave, injure en disant que tous les emprunteurs de livres sont aussi peu soigneux ; toutefois, je le répète, les emprunteurs du genre que j'ai signalé sont nombreux.

Je placerai ici une toute petite histoire qui m'a été contée par un de mes amis :

J'avais, dit-il, acheté un des derniers volumes d'Edouard Rod, la *Sacrifiée*, et ma femme ignorait cette acquisition. Je le lus en deux fois et le prêtai ensuite à une de mes bonnes connaissances, M. X., qui avait appris que je possédais cet ouvrage. Je laissai dans le livre, sans y prendre garde, un bout de papier que j'y avais placé pour m'indiquer la place où j'avais arrêté, la première fois, ma lecture. Qu'arriva-t-il ? Quand tout le monde eut lu le volume chez M. X., Madame le confia à une de ses amies, celle-ci à une des siennes, bref, la *Sacrifiée* fit le tour du village et un beau jour ma femme me dit à dîner : « Tu ne sais pas où j'ai retrouvé l'adresse de notre cousine qui est à Londres ? Non ! Dans un volume que Madame B. vient de me prêter ! Mais, au nom du ciel, comment cette adresse a-t-elle pu se trouver là, dans un livre qui n'est pas à nous. Ce billet, l'ai-je assez cherché !...»

Je compris tout et j'allais pouffer de rire, lorsque ma femme me dit : « Mais, voyons, explique-moi cela ! tu as l'air de comprendre pourquoi ce billet se trouve là ! »

— Eh bien, lui fis-je, quand tu auras lu la *Sacrifiée* tu n'auras pas besoin de rendre l'ouvrage à Madame B., parce que ce volume m'appartient. L'adresse de notre cousine d'Angleterre est là, parce que le premier jour que je lus le roman, je me servis de ce petit bout de papier pour marquer la place où je m'étais arrêté. Je n'avais pas remarqué qu'il contenait l'adresse que tu as tant cherchée. Excuse-moi, mais maintenant que nous avons retrouvé l'adresse et mon volume, ce dernier ne sortira plus d'ici.

Un original a trouvé un moyen excellent pour se débarrasser très poliment des emprunteurs de livres ; malheureusement, ce

moyen n'est pas à la portée de tous, car il demande la connaissance de plusieurs langues.

L'original dont je veux parler était un homme instruit, parlant trois langues, grand amateur des lettres et possédant une riche bibliothèque. Ses nombreux amis essayaient, mais en vain, de lui emprunter tel ou tel ouvrage ; aucun d'eux ne pouvait réussir à avoir le moindre de ses volumes.

— Prête-moi pour un jour ou deux Tasso Tasso ? lui demandait-on !

— A ton service, voici le volume, mais je te préviens qu'il est écrit en italien !

— Oh ! c'est dommage, mais je ne connaît pas cette langue !

— Eh bien, veux-tu un roman ? j'ai là tout Fenimore Cooper.

— Oh ! mais il est en anglais ! Garde ton Cooper pour toi !

— J'ai aussi quelques ouvrages d'Alexandre Dumas, disait-il ; tiens ! les voilà.

Vous ouvrez les volumes et vous vous apercevez qu'ils sont écrits en allemand.

Le moyen n'est pas mauvais, comme vous le voyez ; il est à regretter qu'il ne soit pas plus praticable.

Le *Conteur* indiquait aussi, il y a déjà quelques années, un autre moyen, infaillible celu-là, pour être sûr de toujours rentrer en possession des livres que l'on prête, et voici en quoi il consiste : faites mettre en lettres gravées par votre relieur sur chacun de vos volumes : *Ce livre a été volé à... (votre nom)*.

Il est évident que les personnes auxquelles vous les prêterez s'empresseront de vous les rendre, sitôt lus.

Quoi qu'il en soit, il arrive que lorsqu'on a fait soi-même l'expérience de ce qu'il en coûte de prêter ses livres un peu à tout le monde, on se résigne à n'en plus laisser sortir un seul de chez soi. Souvenez-vous donc de la maxime : « Livre prêté, livre perdu » et de ces deux vers de Ch. Nodier :

Et ce sera le sort de tout livre prêté,
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

—————
L'article suivant contient le récit, assez amusant, d'un voyage en diligence, au siècle passé, que notre correspondant a bien voulu extraire, à notre intention, d'un ancien ouvrage. Nous le remercions pour son obligeance, mais nous devons néanmoins rappeler que plusieurs passages de ce récit ont paru dans notre brochure : *Au bon vieux temps des diligences*, publiée en 1897. — L. M.

En diligence, au milieu du XVIII^e siècle.

Les voyages étaient longs autrefois : il fallait trois jours de Lausanne à Aarau, cinq au moins de Genève à Bâle, et encore fallait-il compter tous les arrêts forcés par suite d'incidents ou d'accidents de tous genres, qui se reproduisaient fréquemment dans un pays accidenté comme le nôtre. Chemins en partie détruits par des orages, véhicules avariés, etc., venaient